Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 décembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 V. 229 – Vœu relatif aux réserves pour équipements publics et espaces verts.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération 2012 DU 130 ;

Considérant que les parcelles permettant d'implanter à terme des équipements publics sont de plus en plus rares à Paris, alors qu'il existe encore de très nombreux besoins non satisfaits dans le domaine des équipements pour la petite enfance, des équipements scolaires, sociaux, culturels, sportifs et des espaces verts ;

Considérant que la hausse du prix de l'immobilier et du foncier amène les opérateurs de la promotion privée à être particulièrement actifs sur le territoire parisien, pour lancer des opérations de logements privés, qui deviennent très rentables ;

Considérant que ces opérations de densification lancées par les promoteurs touchent en premier lieu les mêmes parcelles qui peuvent accueillir à terme des équipements publics ;

Considérant par ailleurs que des projets de nouveaux équipements ne sont pas engagés faute de déclaration d'utilité publique, malgré les besoins des habitants, comme c'est le cas par exemple pour une crèche et une école au 73 boulevard Davout, ou encore pour une crèche 12-16 rue du Capitaine Marchal ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris procède à des D.U.P. dès la fin de l'année 2012 et dans le courant 2013 afin d'engager la création de nouveaux équipements ;

Qu'une analyse des besoins par type d'équipement et par secteur, associant les mairies d'arrondissement, permette d'identifier et de recenser au cours du premier semestre 2013 de nouvelles réserves à inscrire dans une révision ou une modification du PLU dès 2014.